



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



METROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**



AGENDA  ENVIRONNEMENTAL



IL Y A URGENCE À AGIR



Désormais plus un jour ne passe, à force d'ouragans, d'inondations ou d'épisodes de sécheresse extrême, sans que la planète ne nous rappelle la gravité de la situation.

Non, le climat n'est plus le même.

Nous avons tous une responsabilité dans ce dérèglement.

L'heure n'est plus aux incantations, mais bien à l'action rapide et efficace.

Nous n'avons pas d'autre choix que de tous nous mobiliser en urgence. Déjà en 2002, le Président de la République, Jacques Chirac, à l'occasion du 4^e Sommet de la Terre, alertait le monde entier par un discours et cette phrase célèbre : *“Notre maison brûle et nous regardons ailleurs”*.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous permettre de regarder ailleurs. C'est dans cet esprit que j'ai tenu à lancer l'Agenda environnemental, un plan à l'échelle de notre territoire, qui permet d'agir sur l'ensemble des sujets : la qualité de l'air, la mobilité, la biodiversité, ainsi que la protection de la mer et du littoral.

J'ai tenu à ce que les deux institutions que je préside, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône, agissent de concert et en complémentarité pour que l'effet de ces mesures puisse se faire sentir au plus tôt.

Nécessairement évolutif, cet agenda sera régulièrement adapté et enrichi, en concertation avec l'ensemble des institutions concernées.

Sur ce point, l'action la plus emblématique est celle que nous menons en faveur de la démocratisation des véhicules électriques, avec une aide exceptionnelle de 5 000 euros d'un côté et l'installation sur l'ensemble de notre territoire de 475 bornes de recharge rapide de l'autre.

Ce travail collectif est essentiel et symbolise précisément ma volonté politique : l'efficacité et le résultat dans le rassemblement.

C'est aussi avec ce type de dossiers, au cœur du quotidien, que les élus que nous sommes doivent regagner la confiance des électeurs.

C'est toute l'ambition que je me suis fixée, avec la volonté d'une action réaliste, pragmatique, éloignée de toute idéologie, au service de la sécurité et de la santé de chacun d'entre nous, comme des générations futures.

Martine Vassal

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence



©Camille Morenc438

Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2018

SOMMAIRE

AMÉLIORER LA QUALITE DE L'AIR	P. 6
FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	P. 30
PROTÉGER LA MER ET LES MILIEUX AQUATIQUES	P. 40
LA PROVENCE, UN TRÉSOR À PRÉSERVER	P. 48
MIEUX GÉRER NOS DÉCHETS	P. 62

La qualité de l'air est un enjeu de santé publique.

La pollution atmosphérique est en effet responsable de milliers de décès prématurés chaque année.

Notre territoire accuse un retard dans la prise en compte et le traitement de cette problématique.

La mobilité et les déplacements sont au cœur des préoccupations de l'Agenda environnemental, c'est pourquoi le Département et la Métropole proposent un ensemble d'actions précises, chiffrées et planifiées qui auront un impact significatif sur la qualité de l'air, sans oublier leurs engagements en tant qu'institutions exemplaires.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

PLUS DE MOBILITÉ MOINS DE CO₂

À travers l'Agenda de la mobilité métropolitaine et le Plan départemental pour la mobilité, les deux institutions engagent des mesures concrètes pour améliorer les déplacements et construire une alternative à la voiture.

- 1- **146 kilomètres** de nouveaux aménagements urbains (métro, tramway, bus), pour 60 kilomètres actuellement.
- 2- **100 kilomètres** de nouvelles voies dédiées en site propre sur autoroute pour les cars.
- 3- **140 kilomètres** de voies ferrées modernisées.
- 4- **50 gares routières** ou parcs-relais requalifiés.





© Métropole AMP

- 5- **15 000 places** de stationnement pour voitures et vélos.
- 6- Création ou réaménagement d'axes majeurs tels que le Boulevard Urbain Sud à Marseille, équipé d'infrastructures multimodales.
- 7- **10 cars à double étage** pour renforcer les capacités de la ligne Aix-Marseille, la plus fréquentée d'Europe.

AIDER À MESURER LA QUALITÉ DE L'AIR

Développement d'une plateforme d'échanges de données sur la qualité de l'air associant les citoyens en les dotant d'outils de mesure doublée d'actions de sensibilisation et d'information sur la qualité de l'air dans leur quartier.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du projet européen DIAMS dont **la Métropole est lauréate**.

2 | UN GRAND PLAN VÉLO EN PROVENCE

- 1- **Une aide à l'acquisition de vélo** à assistance électrique.
- 2- **Des pistes cyclables express** à Marseille et sur le territoire.
- 3- **3 600 places** de stationnement vélo sécurisées et non sécurisées.
- 4- Création d'**un service de location de vélo** moyenne et longue durée dès 2020.
- 5- Création de **Maisons du vélo**.
- 6- Nouveau service de **vélos en libre-service**.
- 7- Création d'un dispositif en faveur de l'**écomobilité scolaire**.



© Métropole A.M.P.



-400€

pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

POUR RÉDUIRE VOTRE EMPREINTE CARBONE, NOUS RÉDUISONS VOTRE FACTURE

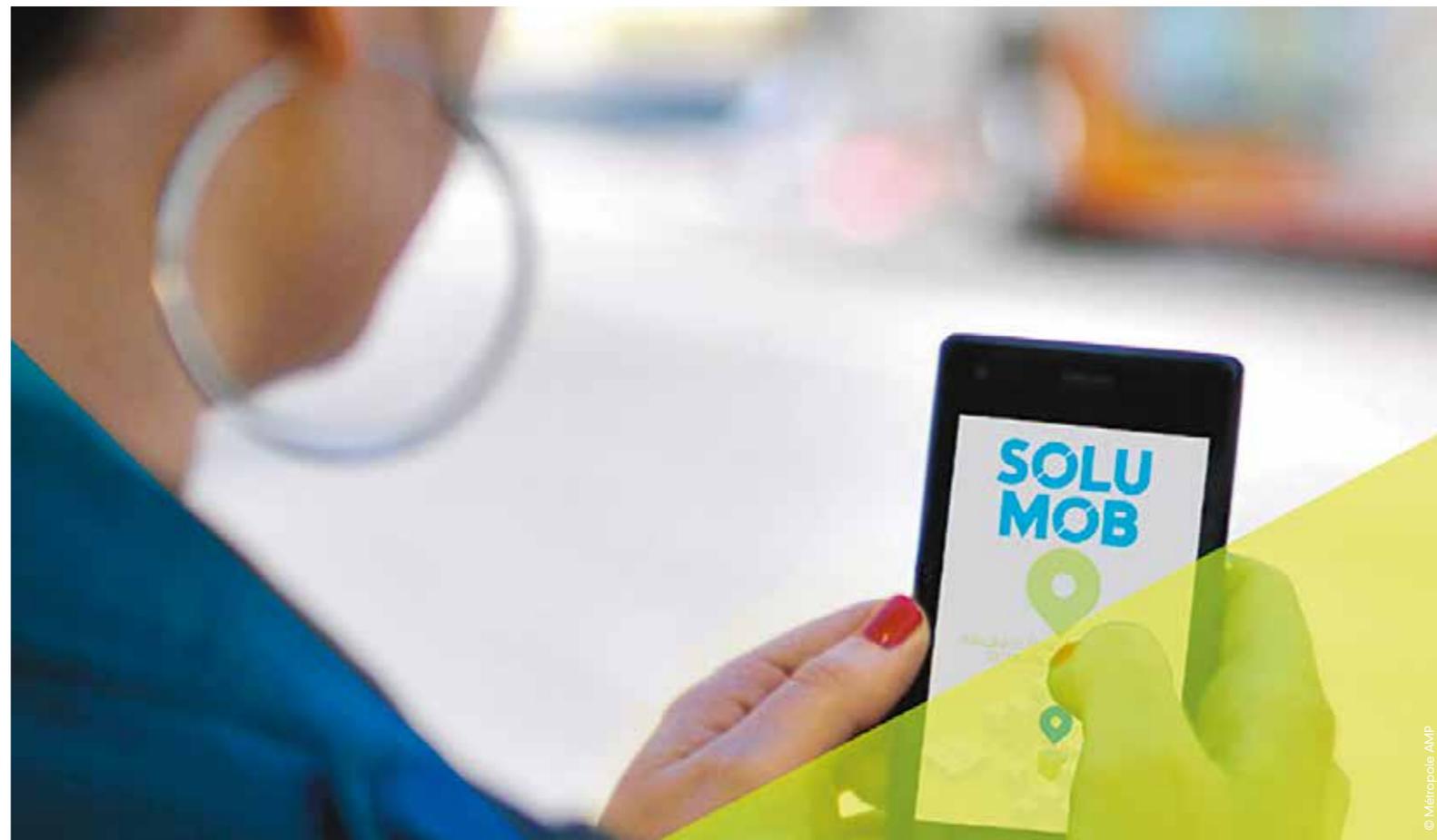
UNE AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

- > Afin d'encourager la pratique du vélo sur tout le territoire, le Département aide les particuliers à acquérir un vélo à assistance électrique.
- > Dès janvier 2019, **1 000 financements accordés pour l'achat d'un vélo**, dans la limite de 25 % du prix d'achat, plafonnés à 400 euros.

L'offre sera nominative et limitée à un foyer fiscal par an pour tout type de vélos à assistance électrique achetés neufs et répondant aux normes en vigueur.

3 | SE DÉPLACER AUTREMENT VERS SON LIEU DE TRAVAIL

- 1- **Faciliter la mobilité dans les bassins d'emploi** : c'est l'objectif fixé par "Solumob", un appel à projets innovants qui a permis de faire émerger des solutions de déplacement dans les zones d'activités économiques au profit des salariés (navette interne, covoiturage, copiétonnage).
- 2- **Partager sa voiture pour mieux rouler** : pour faire baisser le nombre de trajets en voiture solo, "Mobiliz" veut convaincre les usagers de laisser leur véhicule en leur proposant d'étudier des solutions de mobilités alternatives.
- 3- **"Mobile sans ma voiture"** : délaissé son véhicule au profit de transports plus propres et gratuits (autopartage, covoiturage, vélos, transports en commun).
- 4- **Le "libre service" en plein essor** : pour limiter la pollution sur les trajets courts à Marseille et ses environs, la flotte d'autopartage "Citiz", en complément du service "Totem Mobi", permet aux usagers de louer une petite voiture électrique en un simple clic.



© Métropole AMP

4 | MOINS DE POLLUTION EN CENTRE-VILLE

- 1- **Études pour la création d'une "Zone à Faibles Emissions"** (ZFE) d'ici fin 2020 dans le centre-ville de Marseille, c'est-à-dire une zone dont l'accès est interdit, sur des plages horaires déterminées, pour certaines catégories de véhicules qui ne répondent pas aux normes d'émissions et qui ont donc des impacts nocifs sur la santé des résidents.
- 2- **Piétonisation du centre-ville de Marseille** avec la création de zones piétonnes en ville, sur l'avenue de la Canebière par exemple.



© DR

5 | DES TRANSPORTS COLLECTIFS PLUS PROPRES

- 1- **Des bus 100 % électriques** sur la future ligne BHNS “L’ Aixpress” d’Aix-en-Provence en 2019. Un parcours de 7,2 kilomètres dont 80 % de voies dédiées desservant 19 stations et l’installation de bornes de recharge rapide aux deux terminus.
- 2- **15 bus électriques supplémentaires** pour la RTM à Marseille.
- 3- **50 autocars** équipés de la technologie GNV (Gaz Naturel Véhicule).
- 4- **Construction et exploitation d’une station GNV à Vitrolles** (2019-2021) pour alimenter le réseau des Bus de l’Etang. Département et Métropole étudient également la conversion au GNV du dépôt de la Régie départementale des transports (RDT13) à Gémenos. Un schéma directeur des stations GNV du territoire sera élaboré en 2019.



© Métropole AXP

6 | NOUS VOUS AIDONS À PASSER AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES

- › Cumulable avec les primes de l'État
- › Toute personne habitant le département des Bouches-du-Rhône, sans aucune condition de ressource, peut bénéficier de 5 000 euros à l'achat d'un véhicule 100 % électrique neuf. Ce dispositif est prévu pour 1 000 véhicules chaque année.

Cette aide du Département viendra s'ajouter aux différentes aides publiques et à la prime à la conversion de l'État (sous conditions d'éligibilité).

À travers ce dispositif dédié aux particuliers, le Département entend porter le parc automobile électrique à plus de 8 000 voitures d'ici 5 ans.

- 5 000 €



**pour l'achat
d'un véhicule
électrique**

POUR RÉDUIRE VOTRE EMPREINTE CARBONE, NOUS RÉDUISONS VOTRE FACTURE

7 | 475 BORNES DE RECHARGE SUR LE TERRITOIRE

Pour faciliter l'utilisation de la voiture électrique, le Département et la Métropole financent le déploiement de **475 bornes** de recharge rapide ou semi-rapide sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône soit 950 prises de recharge. **275 seront installées d'ici 2021 sur la voirie métropolitaine**, notamment à proximité des centres-villes, des zones touristiques et commerciales ainsi que des lieux attractifs peu desservis par les transports en commun.



8 | L'ÉLECTRICITÉ CONTRE LES PARTICULES FINES DES NAVIRES

Le Département et le Grand Port Maritime de Marseille signent pour 5 ans un contrat d'objectifs pour l'électrification à grande échelle des quais.

14,5 MILLIONS D'EUROS INVESTIS POUR L'ELECTRIFICATION DES QUAIS

Ce contrat doit permettre d'investir 14,5 millions d'euros, dont 6 millions d'euros à la charge du Département, pour :

- Alimenter d'ici 2023, la totalité des ferries internationaux et des navires en réparations.
- Mettre à l'étude, dès maintenant, les travaux et investissements à réaliser pour connecter les bateaux de croisière du Môle Léon Gourret à partir de 2023.



9 | UNE AIDE POUR SE CHAUFFER MOINS CHER ET PLUS VERT

➢ **Avec la Prime Air-Bois**, le Département et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie accordent **une aide pouvant aller jusqu'à 1000 euros**, aux habitants du département des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition de matériels de chauffage au bois à haute performance environnementale labellisé Flamme verte 7 étoiles.

Objectif : réduire les émissions de particules fines dans l'atmosphère et les factures énergétiques des particuliers.

Cette mesure est cumulable avec le crédit d'impôt de 30 % accordé par l'État pour la transition énergétique. L'installation du nouvel équipement doit être réalisée par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement dans un logement acquis depuis au moins 2 ans.

- 1 000 €

pour l'installation d'un insert
ou d'un poêle à bois



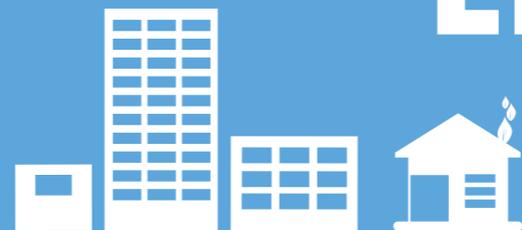
POUR RÉDUIRE VOTRE EMPREINTE CARBONE, NOUS RÉDUISONS VOTRE FACTURE

Le territoire dispose d'un potentiel exceptionnel de production d'énergies renouvelables mais il consomme aujourd'hui cinq fois plus d'énergie qu'il n'en crée.

Si ses ressources étaient exploitées, le territoire pourrait fortement réduire sa dépendance à l'importation d'énergie, alléger sa facture énergétique et améliorer son bilan carbone et la qualité de l'air.

Le Département et la Métropole s'engagent ainsi à soutenir particuliers et professionnels dans toutes leurs initiatives en faveur du recours aux énergies renouvelables.

FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



1 | ENCOURAGER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- 1- **Le photovoltaïque** : lancement début 2019 du projet de valorisation d'un ancien centre d'enfouissement, situé sur la commune de Mallemort, en parc photovoltaïque.
- 2- **La méthanisation** : l'usine de traitement des boues de Sormiou deviendra en 2019 la plus grosse unité de production de bio méthane de France.
- 3- **Le biogaz** sur les centres d'enfouissement de l'Arbois à Aix-en-Provence, de Gardanne et des Pennes-Mirabeau permettant de produire 21 MWh électriques par an.
- 4- **Éolien offshore** : soutien au projet "Provence Grand Large".
- 5- **Le "Fonds énergie" métropolitain** pour financer les projets de développement d'énergies renouvelables.
- 6- Création d'une Société d'économie mixte "**Énergies renouvelables**" dès 2019.



© Métropole AMP

2 | VERS LA “DÉCARBONATION” DE L’INDUSTRIE

- 1- **Création d’un Fonds “Transition énergétique et décarbonation de l’industrie”** destiné à financer des projets pilotes, des PME ou des consortium innovants.
- 2- **Expérimentation de bus à hydrogène** sur les lignes de l’Ouest Étang-de-Berre.
- 3- **Volonté d’expérimenter une locomotive de fret** propulsée à hydrogène, pour le fret de déchets ménagers de Marseille vers l’incinérateur de Fos-sur-Mer.
- 4- **Déploiement de solutions piles à combustibles** dans les entrepôts logistiques.
- 5- **Lancement du Club Energie** avec les partenaires engagés afin de co-construire l’action locale en faveur de la transition énergétique.



©Camille Moirenc/438

3 | LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

- 1- **Provence Éco-Rénov** : une aide départementale aux particuliers pour la rénovation thermique des logements d'un montant maximum de 6 000 euros, destinée aux propriétaires occupant leur résidence principale qui souhaitent effectuer des travaux d'isolation du bâti.
- 2- **Une aide départementale et métropolitaine** à la rénovation thermique des logements sociaux en faveur des travaux de rénovation énergétique engagés **par les organismes HLM** et par les propriétaires privés dans le cadre de dispositifs spécifiques faisant appel aux aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat).
- 3- **Déploiement d'un service public de la rénovation énergétique** à l'échelle de la Métropole afin d'accompagner les propriétaires privés dans la rénovation énergétique de leur logement.

DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

Provence Éco-Rénov

JUSQU'À
6000 €
D'AIDE POUR RÉNOVER
VOTRE LOGEMENT

4 | DÉPARTEMENT ET MÉTROPOLE DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES

Le Département et la Métropole opèrent la conversion de leurs propres parc automobile et bâtiments.

Le Département a pris l'engagement de **renouveler un quart de sa flotte de véhicules légers**. Cette mesure se traduit par **l'acquisition de 100 véhicules électriques** et le déploiement de bornes de recharge sur les principaux sites départementaux.

Par ailleurs, le Département, qui a installé des panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments, étend cette mesure à l'ensemble des nouvelles constructions.

Du côté de la Métropole, **un véhicule sur trois est remplacé par un véhicule électrique ou hybride**.

La Métropole a engagé un programme de rénovation thermique de ses propres bâtiments et équipements. Ces opérations répondent à un objectif de performance énergétique élevé.



Notre territoire est résolument ancré en Méditerranée et concentre plusieurs enjeux économiques, sociaux et écologiques majeurs pour le littoral, la mer, les eaux de baignade et les milieux aquatiques.

Si la qualité des eaux de mer dépend des luttes contre les pollutions domestiques, pluviales, portuaires et industrielles, elle dépend aussi du bon état écologique des rivières et cours d'eau qui traversent le territoire et s'y jettent.

Le Département et la Métropole, avec ces nouvelles mesures, veulent prendre en compte cette problématique dans sa globalité.

PROTÉGER LA MER ET LES MILIEUX AQUATIQUES



1 | PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX ET NOTRE LITTORAL

- 1- **Amélioration de la qualité écologique et sanitaire des masses d'eau côtières** avec l'extension du Contrat de baie en 2019 afin de couvrir toute la façade maritime, de Saint-Cyr-sur-Mer à Port-Saint-Louis-du Rhône.
- 2- **Aménagement du pôle nautisme et mer** de Port-Saint-Louis-du-Rhône.
- 3- **Promotion du "pescatourisme"** comme une pratique durable du tourisme côtier et maritime par la participation au projet de coopération internationale Tourismed.
- 4- **Renaturation** des espaces littoraux dégradés.
- 5- **Déconstruction des épaves** / développement d'une filière dédiée.



© Camille Moiranc/438

2 | UN LIVRE BLEU POUR PROTÉGER LA MER

Le Livre Bleu présente 100 actions pour le développement et la protection des espaces maritimes, portuaires et aquatiques parmi lesquelles :

- 1- Développement de la thalassothermie et des éoliennes offshore.**
- 2- Aide aux conchyliculteurs de Port-Saint-Louis-du-Rhône** pour adapter leurs équipements et valoriser les filières piscicoles aquacoles.
- 3- Aménagement du sentier littoral du Parc National des Calanques** reliant Marseille à La Ciotat.





SADIA ©

- 4- **Projet Coasting, le premier projet de coopération européen** visant à renforcer l'efficacité des instruments de gouvernance multi-acteurs en définissant les enjeux de la gestion du littoral et de durabilité du tourisme.
- 5- Accompagnement à la **transition énergétique des ports de plaisance.**
- 6- Développement de **nurseries à poissons.**
- 7- Aide au **développement de micro-réserves** refuges pour les langoustes.

OPÉRATION "PORTS PROPRES"

Parallèlement, des actions de propreté dans les ports sont expérimentées comme le "Jelly Fish Boat" à Cassis et "Seabin" au Vieux-Port à Marseille. Le "**Jelly Fish Boat**" est un **robot marin collecteur de déchets flottants et d'hydrocarbures** qui a été testé dans 9 ports du Territoire Marseille Provence durant l'été 2018. L'expérimentation concluante a décidé la Métropole à faire l'acquisition d'un robot.

Notre territoire est un haut lieu de la biodiversité mondiale. Cette biodiversité exceptionnelle est exposée aux pressions industrielles, urbaines et humaines.

Sa préservation, essentielle dans la lutte contre le réchauffement climatique, figure comme l'une des grandes priorités de l'Agenda environnemental, en prenant appui notamment sur les espaces naturels du territoire et en sensibilisant les citoyens aux pratiques respectueuses de nos écosystèmes.



LA PROVENCE UN TRÉSOR À PRÉSERVER

1 | LES JEUNES, AMBASSADEURS DE L'ÉCOLOGIE DE DEMAIN

- 1- **Une visite éducative** et une immersion dans un espace naturel des Bouches-du-Rhône pour chaque élève de 6^e.
- 2- Distribution et diffusion numérique d'**un livret sur la biodiversité**.
- 3- Édition de **3 atlas** (flore, faune et géologie) à l'attention des enseignants.
- 4- Poursuite de l'opération "**Observatoire des Saisons de Provence**".
- 5- Participation des collégiens au **Congrès mondial de la nature** en 2020 à Marseille.
- 6- Actions de **sensibilisation et d'éducation à l'environnement**, dès l'école.





“PL@NTNET” LA NATURE CONNECTÉE

Créée en 2018 par le Département, l'application mobile “Pl@ntNet” spécifique aux Bouches-du-Rhône, permet d'identifier, à l'aide d'un smartphone, les plantes observées à partir d'une simple photo prise sur le territoire départemental.

Cet outil numérique qui permet la reconnaissance rapide des végétaux spécifiques à la Provence peut être utilisé notamment par les collégiens et les enseignants lors des sorties scolaires dans les espaces naturels.

2 | PLUS DE VERT DANS NOS VILLES

Des jardins dans nos quartiers. Se partager la récolte de fruits et légumes, échanger sur les pratiques avec ses voisins et réintroduire la nature en ville, les jardins urbains remplissent de multiples fonctions. Le Département, qui finance déjà une quarantaine d'associations pour la création et le développement de jardins partagés, va renforcer, dans le cadre de l'Agenda environnemental, son soutien aux **projets de jardins partagés, collectifs et citoyens.**

Un jardin exemplaire : la collectivité prévoit de le créer, sur une parcelle départementale, dont elle confiera l'exploitation à une association dans le cadre d'un appel à projets.



3 | 17 000 HECTARES D'ESPACES NATURELS

- 1- **Sapeurs-pompier et forestiers-sapeurs, vigies de nos forêts :** renforcement des moyens de prévention et de lutte contre les incendies.
- 2- **Protection des massifs forestiers :** la Métropole mène des travaux dans 18 massifs forestiers. Objectif : prévenir les risques d'incendie et de valoriser le gisement de bois estimé à 2,6 millions de tonnes dont 75 000 tonnes sont exploitables annuellement.
- 3- **Préserver la forêt, c'est créer de l'emploi :** mise en place d'actions d'insertion et de qualification à travers des chantiers de débroussaillage sur les domaines départementaux.
- 4- Développement d'une stratégie départementale de la biodiversité et préparation du **Congrès mondial de la nature en 2020.**
- 5- Installation de la Commission départementale **des sports de pleine nature** pour une pratique responsable.





L'APPLICATION "PROVENCE NATURE"

Afin de découvrir au mieux la richesse de notre patrimoine naturel, le Département propose l'application Provence Nature. **C'est l'outil idéal et indispensable pour programmer des randonnées pédestres ou des sorties VTT en Provence.** De la Camargue aux Calanques en passant par les Alpilles ou la Sainte-Victoire, une application pour découvrir le patrimoine et la biodiversité des Parcs et Domaines départementaux en toute liberté.



4 | PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ MARINE

- 1- **Le projet Bionurse** : il vise à préserver la biodiversité marine au sein du port de plaisance de la Pointe-Rouge à Marseille en installant des habitats artificiels pour les jeunes poissons particulièrement vulnérables aux prédateurs. Dans ces nurseries, les juvéniles peuvent ainsi s'abriter et grandir avant de rejoindre le large pour se reproduire.
- 2- **Le projet Re-Cyst** : il vise à réintroduire la Cystoseira, une algue endémique de Méditerranée à Cortiou au sein du Parc National des Calanques. Cette espèce sert d'habitat pour la faune et la flore et constitue un indicateur de l'état écologique des petits fonds côtiers souvent endommagés par l'activité humaine.
- 3- **Le projet Beest** : il vise à évaluer et à étudier les évolutions de l'ensemble des pressions humaines sur le milieu marin sachant que 80 % des pollutions marines proviennent de la terre. Cette étude permet ainsi de se doter d'indicateurs objectifs dans les choix de restauration des milieux marins.



© Camille Morientz 2018

La Métropole, engagée dans le cadre du Schéma métropolitain des déchets, met en œuvre plusieurs mesures destinées à améliorer le tri et à valoriser les déchets.

Des équipements pour le compostage individuel et collectif aux colonnes de récupération des textiles en passant par les déchetteries mobiles, les habitants du territoire peuvent participer efficacement à réduire de façon significative la part des ordures destinées à la décharge et à accroître la proportion des matériaux affectés aux filières de retraitement.

S'appuyant sur ses compétences en matière d'éducation et de solidarité, le Département met en œuvre des mesures anti-gaspi pour lutter contre le gaspillage alimentaire.



MIEUX GÉRER NOS DÉCHETS

1 | MIEUX MANGER

- 1- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)** a pour objectif de favoriser les productions locales de fruits et légumes pour des consommations locales. Co-piloté par la Métropole et le Pays d'Arles, il répond aux enjeux du développement durable et aux attentes des consommateurs pour manger sain, bon et local. Le PAT s'appuie sur un diagnostic partagé de la production agricole locale. Il entend renforcer les synergies afin d'organiser une logistique alimentaire rationnelle et durable.
- 2- Développement d'actions communes entre le MIN des Arnaux et le MIN de Châteaurenard.** Autour du développement durable et de l'alimentaire, il s'agit de favoriser les circuits-courts, l'éducation alimentaire et la diversification des activités notamment pour s'adapter aux nouvelles pratiques de consommation.



© Shutterstock

2 | MIEUX TRIER, MIEUX JETER

- 1- **Réemploi des textiles** avec la mise en place de nouvelles conventions pour la gestion des colonnes de récupération des textiles.
- 2- **Déchetterie mobile** pour permettre aux habitants les plus éloignés des déchetteries de valoriser leurs déchets occasionnels et encombrants.
- 3- **1 000 composteurs à 10 euros en 2019** pour les habitants du territoire Marseille-Provence qui peuvent directement réserver leur composteur individuel. Cette mesure vient en complément du déploiement de sites de compostage collectif.
- 4- Lancement d'une campagne de communication en 2019 pour **augmenter la quantité de verre trié** sur le Pays d'Aix (35 % du verre est aujourd'hui jeté dans les poubelles classiques).
- 5- **Déploiement de conteneurs enterrés** sur tout le territoire.



©Shutterstock

3 | MOINS GASPILLER

- 1- La Fabrique de Provence**, un outil anti-gaspi qui permet de recycler chaque année 1 500 m² de bâches utilisées par le Département pour sa communication institutionnelle. La matière est confiée à un ESAT (Etablissement de Service d'Aide par le travail) qui a pour mission de la transformer en "pièces uniques" commercialisées.
- 2- Le dispositif Proxidon**, plateforme numérique de la Banque alimentaire des Bouches-du-Rhône, soutenue par le Département qui permet aux commerçants de proximité de donner leurs invendus alimentaires aux associations caritatives les plus proches. En 2018, 370 tonnes de denrées alimentaires ont ainsi échappé au gaspillage.
- 3- Pour lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective**, le Département a mis en place le dispositif "Manger autrement au collège" et la Métropole met en œuvre un marché auprès de plusieurs structures : le CFA du Pays d'Aix, le Crous et la restauration scolaire gérée par les mairies.



Reçu au Contrôle de légalité le 14 décembre 2018



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



METROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**



AGENDA  ENVIRONNEMENTAL

